

COMPTE RENDU SOMMAIRE de la REUNION **du Vendredi 02 octobre 2009**

L'en deux mille neuf, à vingt heures trente, le conseil municipal légalement convoqué le 22 septembre 2009, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur François ROUSSEL, Maire, vendredi 02 octobre 2009.

PRESENTS : Messieurs François ROUSSEL, Serge FAURE, Gérard GOURAUD Gérard PEGORIE, Mesdames Jeannine FRENTZEL, Michèle LE GUEN, Paulette SICRE DOYOTTE, Messieurs Frédéric BESSE, Jean Claude COUDERT, Jacques LARGE, Fabien MESPOULEDE, Mesdames Valérie BARNERIAS, Arlette BELLINA, Hafida CRAMPE, Géraldine JAHAN, Jeannine VALADE, Mademoiselle Dorothee RONTEIX,

ABSENTS et EXCUSES : Messieurs Thomas CAMBOU, André MALBEC, Roger PETIT, Jean Philippe REMY, Mesdames Laurence BASTIDE, Nathalie LAFON

lesquels membres présents forment la majorité de ceux actuellement en exercice et peuvent délibérer conformément aux dispositions de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Monsieur Gérard PEGORIE a été élu secrétaire de séance.

-0-

Ordre du Jour :

I - Le point sur les chantiers en cours

- a) bibliothèque
- b) base de loisirs
- c) hall de presse : réhabilitation du bâtiment et choix du gérant
- d) Réseaux assainissement et eaux pluviales

II - Les projets

- a) Examen d'un scénario d'aménagement au regard de l'école maternelle
- b) Modification des circulations et stationnements au stade de Planèze
- c) Projet de voirie connexe à l'extension du magasin Yvantout

III - Budget – affaires financières

- a) Réalisation d'un emprunt pour le financement des investissements 2009-2010
- b) Ajustement de crédits
- c) Subvention du département au titre du contrat ville, de la convention cantonale culturelle
- d) Prise en charge frais de formation du personnel territorial
- e) revalorisation de tarifs

IV - Compte rendu de l'étude de faisabilité de l'extension de l'EHPAD

V - Urbanisme – restrictions de constructibilité liées à la présence de l'usine Interspray

VI - Constitution d'une servitude de passage des réseaux sur la propriété de la commune pour la desserte du relais radiotéléphonique SFR

VII - Présentation des rapports annuels : service assainissement et SMD 3

VIII - Questions diverses

- a) examen demande de subvention présentée par le club ce Foot-Ball
- b) Information sur la consultation ouverte pour la fabrication et la livraison de repas du restaurant des enfants.
- c) Déviation poids lourds du centre bourg
- d) Subvention à Monsieur Daniel DUGENET, piéqueur
- e) Projet de vente du terrain de la barrière des brandes

I – Le point sur les chantiers en cours

a) bibliothèque

Cet important chantier est démarré depuis le 23 juillet 2009 : les travaux de démolition intérieure et extérieure sont terminés sauf pour ce qui concerne le bâtiment annexe au fond du jardin. La priorité des prochains travaux consiste à la réalisation des fouilles pour la reprise des fondations en sous œuvre.

Les réunions de chantier ont lieu tous les jeudis matin à 9 h 30 sur le site.

b) base de loisirs

Ce chantier démarré depuis début septembre en phase préparatoire, rencontre quelques difficultés : en effet du fait de l'implantation actuelle des arbres, la réalisation des fascines s'est avérée impossible à réaliser tels que prévues initialement au marché.

Il a été demandé au maître d'œuvre, Monsieur PRIEUR de proposer rapidement une solution de remplacement tout en restant dans le prix du marché.

c) hall de presse : réhabilitation du bâtiment et choix du gérant

Après avoir rappelé les éléments qui ont conduit la commune à se porter acquéreur de cet immeuble, le maire donne le compte rendu de l'appel à candidatures lancé pour le repreneur du hall de presse. Sur les trois candidats sélectionnés, le jury a retenu la candidature de Madame Claude BARRECA, présentant le meilleur profil professionnel, avec un projet de développement d'activité fiable.

En parallèle, une consultation a été ouverte pour la réalisation des travaux de réhabilitation et réaménagement des locaux : deux solutions, la première faire réaliser les travaux par les entreprises locales, la deuxième confier l'aménagement à un agenceur : la première solution moins onéreuse, a été retenue pour un montant total de travaux de 77 000 € : les travaux sont bien avancés, la réouverture du commerce est prévue pour le 20 novembre.

Fixation du loyer des locaux abritant le hall de presse – 17 place Eugène le Roy

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents, décide de fixer le loyer mensuel des locaux abritant le hall de presse, au 17 place Eugène le Roy à la somme de 300 € mensuels.

d) Réseaux assainissement et eaux pluviales

Ces deux chantiers simultanés sur le secteur de la rue de la Poutaque se déroulent sans problème particulier : la fin des travaux est envisagée pour début mars 2010. Concernant le réseau d'eaux pluviales il pourrait être envisagé une extension du collecteur jusqu'au niveau du numéro 11 de la rue de la Poutaque par opportunité de chantier. : la décision dépendra du surcoût de travaux et des crédits disponibles.

II – Les projets

a) Examen d'un scénario d'aménagement au regard de l'école maternelle

Les enfants fréquentant l'école maternelle sont majoritairement transportés par bus ou par voiture. Ainsi on constate que les bus stationnent sur la chaussée à proximité du passage piéton, que les parents se déplaçant en voiture doivent quant à eux garer leur véhicule sur une zone très large, sans marquage.

Ils traversent alors le parking, puis la rue du Jumelage, hors des passages protégés, pour se retrouver au niveau de l'entrée de l'école. Bien qu'aucun accident ne se soit produit, force est de constater des conflits fréquents entre véhicules légers, bus et piétons.

Les objectifs opérationnels de l'aménagement à retenir sont les suivants :

- organiser le stationnement des voitures et des bus
- organiser les déplacements de tous les types d'usagers
- minimiser - voire supprimer - les croisements entre piétons et véhicules
- éloigner le passage piéton de l'accès au parking
- inciter les piétons à emprunter le passage piéton par un cheminement clair et sécurisé
- améliorer la qualité esthétique de cet espace de vie.

Ce projet pourrait se mettre en place pour la rentrée scolaire de septembre 2010.

b) Modification des circulations et stationnements au stade de Planèze

L'extension des installations sportive et en particulier la création du tennis couvert qui a neutralisé une grande partie du parking existant, nécessite de repenser les circulations et stationnements dans leur ensemble.

A ce sujet, Monsieur ROUSSEL propose de confier cette étude à une équipe de maîtrise d'œuvre : un appel à candidature sera publié pour une mise en concurrence ;

c)Projet de voirie connexe à l'extension du magasin Yvantout

Monsieur ROUSSEL précise que dans le cadre des travaux d'extension du commerce IVANTOUT, il est prévu l'ouverture au public de la voirie actuelle d'accès au bâtiment réservé à l'activité espaces verts de l'A.S.C.S.N. (bâtiment préfabriqué) : ces travaux d'aménagement de chaussée seront intégralement pris en charge par le gérant Monsieur NAUZE.

III – Budget – affaires financières

a) Réalisation d'un emprunt pour le financement des investissements 2009-2010

Le maire rappelle que lors du vote du budget primitif 2009, il était prévu la réalisation d'un emprunt de 380 000 € pour financer les différentes opérations d'investissements 2009.

Trois organismes ont été consultés, le crédit agricole a présenté une offre de crédit la plus intéressante.

Aussi, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de réaliser un emprunt global de 400 000 € auprès de la Caisse Régionale de crédit Agricole Mutuel de Charente Périgord.

L'emprunt contracté auprès de la Caisse Régionale de crédit Agricole Mutuel de Charente Périgord, sera réalisé aux conditions suivantes, sous réserve d'actualisation des taux lors de la contractualisation de l'emprunt

Montant emprunté	40 000 €	360 000 €	400 000 €
durée	1 mois	168 mois (14 ans)	
Taux	1,80 %	3,77 %	
Périodicité		annuelle	
Date du versement	25 décembre 2009	25 décembre 2009	
Date première échéance - montant	25 janvier 2010 40 060,00 €	05 janvier 2011 39 663,29 €	

- d'autoriser le maire, François ROUSSEL et Madame FRENTZEL Jeannine à signer les contrats de prêt et tout document s'y rapportant.

- de procéder à une augmentation de crédits à hauteur de 20 000 € au programme de voirie – 26 – article 2313 – et d'y affecter la part de l'emprunt supplémentaire réalisé.(20000 €°

b) Ajustement de crédits

Les crédits ouverts à certains articles de la section de fonctionnement et d'investissement du budget principal de la commune pour l'exercice 2009 sont insuffisants, et il est nécessaire de procéder à des virements de crédits et à des ouvertures de crédits.

Aussi, le conseil municipal après en avoir délibéré, décide de procéder aux virements de crédits suivants :

Section d'investissement

Opération - Articles	Augmentation de crédits	Diminution de crédits
----------------------	-------------------------	-----------------------

66 – Cimetière Columbarium Article 2313 – immobilisations en cours-constructions	0,00	98000,00
22 – Mairie article 2313 – immobilisations en cours-constructions	0,00	15000,00
35 – Salle de Planèze article 2313 – immobilisations en cours-constructions	0,00	10000,00
44 – Halle article 2313 – immobilisations en cours-constructions	0,00	9000,00
37 – Salle rue Arnaud Yvan de Laporte Article 2313 – immobilisations en cours-constructions	0,00	5000,00
87 – Etang de la Double Article 2313 – immobilisations en cours-constructions	0,00	4000,00
11 – Stade de Planèze Article 2315 – immobilisations en cours inst. techn.	19000,00	0,00
21 – Bâtiments Communaux Article 2315 – immobilisations en cours inst. techn.	100000,0 0	0,00
23 – Ecole primaire article 2313 – immobilisations en cours-constructions	5500,00	0,00
43– Aménagement rue de la Libération article 2313 – immobilisations en cours-constructions	1000,00	0,00
92 – Centre multimédia Article 2315 - immobilisations en cours inst.techn.	7500,00	0,00
93– Eaux Pluviales article 2313 – immobilisations en cours-constructions	8000,00	0,00
20 - 202 – Frais d'études, d'élaboration de modification de documents d'urbanisme	250,00	0,00
23 - 2313 – opération 11 Stade de Planèze - immobilisations en cours constructions	100,00	0,00
23 - 2313 – opération 23 Ecole primaire - immobilisations en cours constructions	500,00	0,00
23 - 2313 – opération 93 Eaux Pluviales - immobilisations en cours constructions	28150,00	0,00
23 - 2313 – opération 43 Aménagement rue de la Libération - immobilisations en cours constructions	0,00	21000,00
23 - 2313 – opération 17 Centre de loisirs primaire - immobilisations en cours constructions	0,00	8000,00
	170000,00	170000,00

Section de fonctionnement

Article	Augmentation de crédits	Diminution de crédits
6554 – Contributions organismes de regroupement	10800,00	
6237 – Publications	0,00	10800,00
60612 – Energie Electricité	6800,00	0,00
6413 – personnel non titulaire	0,00	6800,00
Total	17600,00	17600,00

Par ailleurs, des écritures ont été passées au 27635 afin de comptabiliser les opérations réalisées par le syndicat d'assainissement de la vallée du Vern pour le compte de la commune de Neuvic, en 2004 pour un montant total de 17 332,69 €

Monsieur le Trésorier a demandé des écritures comptables afin de solder ce compte : les écritures suivantes sont donc rendues nécessaires pour cette prise en charge aux comptes 27635 et 21538

	Dépenses	Recettes
21 – immobilisations corporelles 21538 – autres réseaux	+ 17333	
27 - 27635 – groupement de collectivités		+ 17333
Total	+ 17333	+ 17333

Egalement, en vue de l'intégration d'un nouveau prêt d'éclairage public, les écritures comptables suivantes sont rendues nécessaires

Investissement	Dépenses	Recettes
041 – 21534 – réseaux d'électrification	+ 5593,00	
041 - 16876 – autres établissements publics locaux		+ 5593,00
16 – emprunts et dettes assimilées 16876 – autres établissements publics locaux	+ 560,00	
21 - 2188 – opération 18 – autres immo.corpo.	- 560,00	
Total	+ 5593,00	+ 5593,00
Fonctionnement	Dépenses	Recettes
-66 – charges financières - 668 – autres charges financières	+ 560,00	
73 – impôts et taxes - 7381 – taxe additionnelle droits de mutation		+ 560,00
Total	+ 560,00	+ 560,00

Dernier point, afin de financer des dépenses supplémentaires d'investissement et également permettre les écritures de prise en charge de la TVA sur les travaux réalisés au camping, il est nécessaire de procéder aux écritures suivantes

Section d'investissement	Dépenses	Recettes
23 - 2313 – opération 26 - voirie – immobilisations en cours constructions	+ 20000,00	0,00
16 – emprunts 1641 - Emprunt	0,00	+ 20000,00
041 – 2762 – créances sur transfert	+ 3100,00	0,00
041 2313 – constructions	0,00	+ 3100,00
Total	+ 23100,00	+ 23100,00

Concernant le budget du service assainissement :

La partie de la délibération du 25 mai 2009 portant sur l'ajustement de crédits afin de permettre les écritures comptables relatives à l'intégration de la TVA sur les travaux ainsi libellée est annulée :

	Dépenses	Recettes
23 – immobilisations incorporelles 2313 – 12 ^{ème} tranche - constructions	- 178 999,29	
041 – Opérations patrimoniales 2313 – constructions		+ 178 999,29
Total	- 178 999,29	+ 178 999,29

Il y a lieu d'adopter les écritures suivantes :

	Dépenses	Recettes
27- 2762 – Créances droit déduction TVA	- 178 999,29	
041 - 2762 – Créances droit déduction TVA	+ 178 999,29	
23 - 2313 – construction – 12 ^{ème} tranche d'assainissement	- 913 261,71	
23 – 2318 - construction – 12 ^{ème} tranche d'assainissement	+ 1092261,00	
- 041 - 2318 – autres immobilisations corporelles en cours	0,00	+ 178 999,29
	+ 178999,29	+ 178 999,29

c) Subvention du département au titre du contrat ville, de la convention cantonale culturelle

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide

- d'affecter le fonds réserve du contrat de ville 2007-2010 de la commune de Neuvic, d'un montant de 100 618 €, sur le projet de réhabilitation de la maison du Patronage – construction de la nouvelle bibliothèque

- d'autoriser le Maire à signer l'avenant n°2 au contrat ville, à intervenir avec le Département de la Dordogne. et tout document s'y rapportant.

Lors de sa séance du 25 mai 2009, la commission permanente du conseil général de la Dordogne avait donné son accord à l'intervention pour 2009 d'une convention d'actions culturelles concertées en milieu rural pour le canton de Neuvic.

Cette convention signée entre le département et l'office de tourisme du Pays de Neuvic avait intégré au sein de la programmation retenue, l'organisation par la commune de Neuvic

- d'un atelier spectacle « La tour des surprises » et d'un spectacle « la vie sur un fil » par la compagnie au fil du temps
- d'un spectacle « Alexandre et Vasco ne manquent pas d'air par la compagnie Galop de Buffles

Ces opérations devraient bénéficier à ce titre du soutien du département à hauteur de 1400 € : l'office de tourisme du pays de Neuvic devant créditer la commune de ce montant dans le cadre de ce partenariat.

Aussi, le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, décide d'accepter les modalités financières ci-dessus exposées pour la réalisation de ces projets culturels et d'autoriser le maire à procéder au recouvrement de la subvention ainsi allouée.

d) Prise en charge frais de formation du personnel territorial

Le maire propose au conseil municipal, la prise en charge des frais de formation engagés par Mademoiselle Angélique VISSE, actuellement en poste sur un emploi permanent au centre de loisirs maternel.

Il s'agit d'une formation en vue de l'obtention du BAFA – cession d'approfondissement (brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur), dispensée par les Francas, pour un montant net de 382,23, déduction faite de la subvention obtenue de la CAF.

Aussi, le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

- Accepte de prendre en charge les frais de formation engagés par Mademoiselle Angélique VISSE, dans le cadre de sa formation en vue de l'obtention du BAFA (deuxième partie) : ces frais d'un montant net de 382,23 lui seront remboursés sur présentation d'une facture des Francas, acquittée.
- Autorise le Maire à procéder au mandatement correspondant

e) revalorisation de tarifs

Depuis le 1^{er} septembre 2009, la permanence du trésor public est installée dans les locaux de l'hôtel d'entreprises, sur la zone artisanale de Théorat.

Le contrat de location avec la Trésorerie générale, pour le local précédemment occupé Place Eugène Le Roy sera résilié à compter de cette date : il a été proposé à Monsieur le Trésorier Payeur Général d'acquitter un loyer mensuel de 100 € charges comprises, soit 1200 € annuels.

Aussi, le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide de fixer le loyer mensuel du bureau abritant la permanence du trésor public, dans les locaux de l'hôtel d'entreprises à la somme de 100 € mensuels, charges comprises (eau, électricité) et d'autoriser le maire à signer la convention location s'y rapportant avec effet au 1^{er} septembre 2009.

IV - Compte rendu de l'étude de faisabilité de l'extension de l'EHPAD

Monsieur ROUSSEL, en sa qualité de Président du conseil d'administration fait part de l'étude de faisabilité concernant la restructuration et l'extension de l'établissement : deux solutions, soit la restructuration de l'existant en augmentant le nombre de places soit la reconstruction sur un autre site : des premières études il ressort un coût sensiblement identique. : le CA s'orienterait vers la

solution qui consiste à rationaliser l'existant : en plus de l'augmentation du nombre de lits il est prévu une unité Alzheimer de 20 places.

V - Urbanisme – restrictions de constructibilité liées à la présence de l'usine Interspray

Le conseil municipal

- Vu le porter à connaissance « risques technologiques »,
 - Considérant, au vu du contenu de ce porter à connaissance, que la commune de Neuvic voit sa zone d'activité de Théorat-Est très largement amputée de surfaces constructibles, ou soumise à une constructibilité très « encadrée »,
 - Considérant qu'il est nécessaire pour la commune de Neuvic de retrouver une surface équivalente de quelques hectares toujours dans ce secteur géographique, mais hors du périmètre « SEVEZO »
- décide à l'unanimité des membres présents,
- de créer une zone d'activité sur les parcelles cadastrée section AO 901, 742,743, 745, 895, 897, 899, 784, 786, 788, 729, 741, 889, 884, 885, 887, 746, 747, 748, pour une contenance totale de 42955 m², situées au lieu dit La Jaubertie Nord,
 - de mettre en œuvre une procédure de modification du P.O.S. afin de rendre ces parcelles utilisables en zone d'activité,
 - de procéder à l'acquisition de ces parcelles, au besoin par voie d'expropriation, afin de constituer une réserve foncière en vue de permettre la réalisation d'une nouvelle zone d'activités économiques, conformément aux articles L 221-1 et L 300-1 du code de l'urbanisme.
 - de donner délégation au Maire François ROUSSEL, pour poursuivre ce projet et mener à bien l'ensemble des procédures nécessaires à sa réalisation.

- modification de zonage sur le secteur de la Jaubertie Nord : extension de la zone UY sur des terrains initialement compris dans le périmètre de la zone NA, en vue de la création d'une zone d'activité.

Le conseil municipal, VU le code de l'urbanisme, notamment les articles L 123-13 et L 123-19, VU le P.O.S approuvé après révision par délibération du conseil municipal le 12 novembre 1993,

Considérant qu'il y a lieu d'actualiser des dispositions du P.O.S pour prendre en compte les éléments nouveaux ci-dessus exposés, **après en avoir délibéré, décide :**

- d'engager une procédure de modification du P.O.S pour permettre l'actualisation nécessaire,
- de donner autorisation au Maire :
 - * pour signer tout contrat, avenant ou convention de prestations ou de services nécessaires à la modification du POS
 - * pour effectuer les démarches en vue de la nomination d'un commissaire enquêteur afin de soumettre le dossier de modification à l'enquête publique

VI - Constitution d'une servitude de passage des réseaux sur la propriété de la commune pour la desserte du relais radiotéléphonique SFR

Le maire expose au conseil municipal que la Société SFR envisage l'achat des terrains d'implantation du site radiotéléphonique, propriétés BOURLAND et CASALIS.

Il rappelle que la commune avait par délibération du 04 novembre 2000 consenti à la société SFR le passage sur les propriétés communales , afin de lui permettre d'accéder au site.

Depuis, la création d'un nouveau chemin lors des opérations de remembrement, les réseaux enterrés de câbles se trouvent situés hors du chemin d'origine.

Il y a donc lieu maintenant de constituer une servitude autorisant l'accès et le passage des réseaux sur les parcelles concernées, servitude qui sera intégrée dans l'acte d'achat à intervenir entre SFR et BOURLAND-CASALIS

Aussi, le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, décide :

- d'autoriser l'accès et le passage des réseaux câblés nécessaires au fonctionnement du site de radiotéléphonie exploité par la société SFR, sur l'emprise des parcelles communales cadastrées section ZE n°13, 17, section AS n°19.
- que cette autorisation donnera lieu à l'institution d'une servitude par acte notarié
- d'autoriser le maire François ROUSSEL ou son adjoint Monsieur Gérard PEGORIE, à signer les actes notariés s'y rapportant

VII - Présentation des rapports annuels : service assainissement et SMD 3

Service public d'assainissement

En application de l'article L 2224-5 du code général des collectivités territoriales, le Maire présente le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif de la commune de Neuvic, pour l'exercice 2008 : le Conseil municipal prend acte de cette présentation.

SMD 3

Conformément à la loi n°95-101 du 2 février 1995, dit loi Barnier et au décret d'application n° 2000-404 du 11 mai 2000, le Maire présente, pour l'exercice 2006, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets, du Syndicat Départemental des déchets de la dordogne – SMD 3. : le conseil municipal prend acte de cette présentation.

VIII - Questions diverses

a) examen demande de subvention présentée par le club ce Foot-Ball, basket et comité des Fêtes

Le maire soumet au conseil municipal pour examen, les demandes de subvention présentées par :

- **l'association Neuvic-Anim' – Comité des Fêtes**, qui sollicite l'attribution d'une subvention complémentaire, afin de financer le salaire et charges de l'emploi de l'animatrice salariée de l'association, pour un montant de 3000 €
- **Le Club de Foot Ball**, qui sollicite une subvention exceptionnelle de 3000 € pour financer des charges supplémentaires de fonctionnement en particulier l'augmentation des frais de transports (déplacements matchs) ,
- **Le Club de Basket**, qui sollicite une subvention exceptionnelle d'un montant de 300 €, afin de participer aux dépenses engagées pour les transport des joueurs lors de matchs hors département,

Aussi, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents d'allouer les subventions pour le montant sollicité et d'autoriser le maire à procéder au mandatement.

b) Déviation poids lourds du centre bourg

Cet important chantier sous maîtrise d'ouvrage de la communauté de commune a été confié après appel d'offres à l'entreprise SCREG - Sud Ouest : Le chantier est démarré depuis septembre et devrait se terminer sauf aléas, fin mars 2010.

f) Information sur la consultation ouverte pour la fabrication et la livraison de repas du restaurant des enfants.

Le contrat avec la SODEXHO pour la fourniture de repas au restaurant des enfants arrive à échéance au 31 décembre 2009 : une procédure de mise en concurrence pour le renouvellement du contrat est en cours : les termes du contrat sont sensiblement identiques sauf en ce qui concerne la durée du contrat qui est ramenée à deux années : il est également prévu la mise en œuvre de repas BIO au rythme de 4 repas sur l'année scolaire.

Le dossier de consultation des entreprises présenté au conseil municipal n'appelle aucune observation particulière.

g) Subvention à Monsieur Daniel DUGENET, piégeur

Monsieur Daniel DUGENET, domicilié 32 rue de la Mazille à Neuvic sur l'Isle est agréé sous le n° 24 03 035 comme piégeur en application de l'article 6 de l'arrêté ministériel du 23 mai 1984 relatif au piégeage des populations animales.

A ce titre, il effectue de nombreuses interventions non rémunérées, et a par ailleurs été sollicité à plusieurs reprises par la commune

Aussi, compte tenu des services rendus à la commune et à la population en général, Monsieur ROUSSEL propose d'allouer à Monsieur Daniel DUGENET une indemnité destinée à couvrir une partie des frais générés par son activité.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents, d'allouer à Monsieur Daniel DUGENET, une indemnité d'un montant de 150 €, au titre de son activité de piégeur agréé. *Il sera tenu de présenter le registre sur lequel il est tenu de répertorier quotidiennement l'ensemble de ses interventions, afin de justifier l'emploi des fonds ainsi alloués.*

h) Examen du principe de la vente du terrain de la barrière des Brandes

Le maire évoque la procédure d'expulsion engagée à l'encontre de la famille nomade installée illicitement sur le terrain communal de la barrière des brandes : afin que ne se renouvelle cette situation, il propose au conseil municipal d'accepter le principe de la vente du terrain au propriétaire voisin intéressé, Madame BONNEAU : avis favorable pour une transaction qui sera négociée sur la base de l'évaluation du service du domaine.

Extrait du registre des délibérations affiché le 26 janvier 2010